

COMPTE-RENDU ET RELEVÉ DE DÉCISIONS

RRC MAYOTTE

Les 17 et 18 février 2014

Rencontres bilatérales 17 février 2014

Déroulement des rencontres :

- Réunions à l'ARS, avec M. DUBREIL, ingénieur
 - 8h00 Délégation Ordre des pharmaciens, Mme NICOLAS (Pharmacie des Lagons)
 - 9h30 ADEME, Mme CHAMPION, chargée de missions
 - 11h00 REDIAB YLANG, Mme RASTAMI, directrice
- Réunion à la CCI
 - 14h00 Collectivités (cf. liste des participants)
- Réunions dans les locaux des personnes concernées
 - 15h00 LBM de Mayotte / représentant de l'Ordre des Médecins, M. TROALEN
 - 16h30 OPCT STAR MAYOTTE, Mme LOCTIN, directeur d'agence
 - 17h30 Grossiste répartiteur COPHARMAY (distribution des boîtes), M. TURLAN, directeur général et pharmacien responsable

Au cours des différentes réunions DASTRI présente l'association et ses missions :

- Distribution des boîtes à aiguilles (BAA) : rappel de l'obligation des pharmaciens (officine et PUI) de distribuer des BAA gratuitement. Elles sont fournies gratuitement par DASTRI. Procédure de commande : par internet (pour obtenir un identifiant et mot de passe : support@dastri.fr)
- Collecte et traitement des DASRI-PAT : mise en place du réseau de collecte avec différents profils (selon les territoires : officines, PUI, LBM, collectivités : déchèteries, local en mairie, bornes extérieures et collectes mobiles) et présentation des règles de collecte (fréquence et conditions de stockage, selon les quantités collectées). DASTRI rappelle que son obligation minimale est de 5 points de collecte pour Mayotte. Une augmentation du nombre de points est envisagée compte tenu de la dérogation de collecte trimestrielle jusqu'à 15kg /mois (x3)
- Diffusion de l'information : aux PAT et aux professionnels de santé, selon besoin locaux

NB : cahier des charges, selon arrêté du 1er février 2012

Distribution des boîtes :

- Mme Nicolas indique que des pharmaciens ont commandé des BAA auprès des laboratoires avant la mise en place de la filière (stocks encore existants, BAA à couvercle vert et cuve jaune; pas de visibilité sur les stocks des autres pharmacies)
- Mme RASTAMI indique que des pharmacies vendent parfois des boîtes aux patients. **DASTRI demande à l'ARS de mener une action de rappel de leurs obligations réglementaires aux pharmaciens**, (et envisager de mener une action plus ciblée avec le concours du pharmacien inspecteur –
- Les différents acteurs font état des difficultés concernant les livraisons de BAA depuis la métropole (problèmes de délais et Chronopost non adapté : pas de livraison à la pharmacie) → **DASTRI apportera une solution avec une distribution locale**

Mise en place du réseau de collecte et modalités de collecte

- Collecte actuelle des BAA : il n'y a pas de réseau de collecte identifié, les BAA pleines sont probablement jetées à la poubelle. A noter, il existe aussi des stocks chez les patients

- Les acteurs potentiels pour la collecte : 17 pharmacies sont présentes à Mayotte (+ 3 nouvelles demande en cours) et le CHM et son réseau de 13 dispensaires. **L'ARS transmettra à DASTRI la liste à jour des sites.**
- Les pharmaciens ne sont pas opposés à être point de collecte ; 17 pharmacies réparties sur Mayotte (bientôt 20). Leur intégration dépendra des consignes de l'Ordre
- **Mme Nicolas organise une réunion téléphonique avec les représentants de la section E du CNOP pour connaître leur avis et fera état de la position des pharmaciens au cours de la plénière.** A noter : si une pharmacie intègre le réseau, toutes voudront le faire
- DASTRI précise que la notion de regroupement n'est pas retenue mais existe sur tous les territoires ; cette solution peut être étudiée. **Mme Nicolas demande une copie du courrier du Ministère concernant la possibilité pour un pharmacien de transporter les boîtes**
- Quelle responsabilité des pharmaciens en cas d'accident ? Ils sont responsables des déchets dans la pharmacie. Les Responsabilité Civiles professionnelles (RCP) prennent en charge ce risque. Pour prévenir tout accident : DASTRI demande aux pharmaciens de fixer les couvercles sur les cuves des BAA au moment de les remettre aux PAT pour éviter qu'elles ne s'ouvrent (et bien vérifier visuellement leur bonne fermeture définitive au moment du retour). **DASTRI transmettra un exemple de RCP à Madame Nicolas**
- Les différents acteurs indiquent à DASTRI la nécessité de mettre en place une action de déstockage : **DASTRI organisera une opération de déstockage associée à une communication ciblée**

Traitement des déchets

- La propriété du dispositif de traitement (système de désinfection, broyage, locaux, ...) est partagée entre STAR MAYOTTE (Broyeur) et le CHM, le site étant la propriété de la collectivité
- L'appareil est aujourd'hui saturé et n'est pas en conformité (doit faire l'objet d'une demande d'autorisation)
- En mai / juin un nouveau site de stockage serait opérationnel
- **Il est demandé à STAR MAYOTTE de présenter un calendrier de mise en conformité)**

Diffusion de l'information

- Actions de communication : **à mener quand le réseau de collecte sera opérationnel**
- **DASTRI demande aux pharmaciens de s'inscrire rapidement** pour démarrer les opérations et la communication
- Communication vis-à-vis des PAT : proposer des choses simples, des schémas, limiter (supprimer) le texte (ou utiliser de gros caractères pour les personnes âgées). Il ne faut pas plus de 3 à 4 informations par dépliant. Le message devra être adapté aux langues locales et tenir compte de la tradition orale
- Principaux média pour diffuser de l'information :
 - TV (notamment pour toucher les PAT habitant dans les BANGAS) : Mayotte 1ere
 - Radios : KWEZI, RFI, Radio Mayotte
 - Journaux : Mayotte Hebdo, Journal de Mayotte, Flash Info
- De manière ciblée :
 - Par le biais du Grand Cadi (relayé par le Cadi de chaque commune)
 - Dans les centres de santé et via les professionnels de santé (ordre des médecins et infirmiers)
 - Au cours des séances d'éducation thérapeutique du réseau REDIAB YLANG
 - Par le biais de patients « experts » et via les associations de patients (CISS / AJD)
 - Lors de la distribution de la boîte : autocollant à coller sur la boîte avec explications
- **DASTRI indique qu'une action de communication est envisagée la 1ere semaine d'avril lors de la semaine du développement durable**
- **Il est précisé qu'un facilitateur local (relai d'information) sera identifié par DASTRI** (en cours, demande à l'ADEME de transmettre les coordonnées de facilitateurs déjà identifiés)
- Des supports de communications et une photothèque seront mis à disposition de l'ensemble des acteurs sur le site internet de DASTRI courant mars

Réunion plénière 18 février 2014

DASTRI présente de manière détaillée la mise en place de la filière à l'échelle nationale et restitue les résultats des échanges du 17 février et prises de décisions pour MAYOTTE

Distribution des boites

- **Accord passé avec COPHARMAY pour la distribution des boites à aiguilles** à toutes les pharmacies d'officines et PUI (commandes à passer sur le site internet de DASTRI www.dastri.fr → transmission de la commande à COPHARMAY pour livraison sous 2 jours)
- Pour estimer leur besoin en boites à aiguilles, **les densités des dispositifs médicaux seront transmises aux pharmaciens**

Il est rappelé que le dispositif ne concerne que les patients en autotraitement (PAT) et ne concerne pas les professionnels ni usagers de drogues (hors périmètre).

Collecte

- **Offre tarifaire de STAR MAYOTTE ajustée** pour tenir compte de l'augmentation du nombre de points
- **17 pharmacies seront intégrées aux réseaux de collecte** (géo-localisées) ; 16 pharmacies collectées en porte à porte (il est demandé aux 2 pharmacies de petite-terre à Dzaoudzi et Pamandzi de regrouper les déchets collectés ou de ne collecter que sur une seule pharmacie).
- **Il est demandé aux pharmacies de s'inscrire rapidement, avant le 28 février idéalement**
- **Pour le CHM et son réseau : proposition par DASTRI de prendre en charge financièrement le traitement** au prorata du poids collecté au titre des PAT (sur la base de 1 boite = 300g) ; le CHM collectant actuellement les DASRI de 700 PAT conventionnés. **Il conviendra d'approfondir la discussion dans le cadre d'un échange bilatéral**

Communication

- Des communications locales seront mises en place très prochainement ; en particulier **une opération spécifique de communication pourrait être lancée 1ere semaines d'avril pour les DOM**
- **Pour préparer cette communication :**
 - Une réunion de préparation spécifique pour MAYOTTE a été fixée au **6 mars à 10h30** (heure de Mayotte), en visio-conférence à la DEAL ; les différents participants aux réunions des 17 et 18 février sont invités
 - Une réunion globale pour les territoires ultramarins est fixée au **13 mars 16h30** (heure Mayotte), par téléphone, pour déterminer les besoins de chaque département
 - Une conférence de presse devrait être organisée fin mars pour lancer officiellement la semaine de communication
 - Une opération de déstockage sera mise en place au cours de cette semaine de communication
- Le Conseil Général confirme la possibilité de mobiliser le Grand Cadi pour la diffusion de l'information

Le bilan de ces deux jours est très positif au regard de la mobilisation des acteurs. Les opérations pourraient démarrer sous un mois et demi (selon les inscriptions des points de collecte).

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Responsable	Action à mener	Echéance
ARS	Transmission à DASTRI des coordonnées des pharmacies et sites du CHM	S09
Ordre des Pharmaciens	Organisation d'une réunion téléphonique avec les représentants de la section E du CNOP et communication de la position des pharmaciens au cours de la plénière	17/02 et 18/02 (action réalisée)
DASTRI	Envoi de la copie du courrier du Ministère concernant la possibilité pour un pharmacien de transporter les boîtes	Début S09
DASTRI	Envoi à Mme Nicolas d'un exemple de RCP (couverture des risques liés aux DASRI-PAT)	Début S09
DASTRI	Transmission aux pharmaciens des densités des dispositifs médicaux	Début S09
DASTRI	Solution locale pour la distribution des boîtes	Mise en place S12 (S13 au plus tard)
ARS	Action de rappel de leurs obligations réglementaires aux pharmaciens	S11
Toutes pharmacies de Mayotte	Toute pharmacie volontaire peut rejoindre le réseau de collecte : inscriptions avant le 28 février 2014 en tant que points de collecte (sur le site de DASTRI)	Fin S09
DASTRI / CHM	Prise en charge financière du traitement des DASRI-PAT du CHM : mise en place d'une réunion téléphonique pour approfondir cette proposition et conditions de mise en place	S09 – S10
STAR MAYOTTE	Présentation d'un calendrier de mise en conformité du traitement	Fin S09
DASTRI	Identification d'un facilitateur local	S09 – S10
ADEME	Transmission à DASTRI des coordonnées des facilitateurs	Début S09 (ok déjà transmis)
Conseil Général	Confirmera la possibilité de mobiliser le Grand Cadi pour la diffusion de l'information (et transmission de ses coordonnées)	S09 (ok déjà transmis)
DASTRI + TOUS	Lancement de la communication (1 ^{ère} semaine d'avril) : <ul style="list-style-type: none"> - Réunion pour évaluer les priorités et les besoins spécifiques à MAYOTTE, le 6 MARS 10H30 - Réunion avec l'ensemble des territoires ultramarins : présentation des besoins, le 13 MARS 16H30 	S10, S11 et S14
DASTRI	Opération de déstockage (à préparer conjointement avec la communication)	S14